



Elections : un report de plus... des avantages en moins...

A vouloir trop gagner.... certains vont faire payer lourdement l'addition aux salariés!

(... ou comment obtenir moins que ce qu'avait accepté la Direction...)

Plusieurs mois après l'échéance normale des mandats, les élections des représentants du personnel sont reportées après les vacances.

- la CFE-CGC était parvenue à un accord préélectoral acceptable,
- ... mais la CGT, soutenue par la CGT-FO, et la CFTC, non signataires, en effectuant un recours auprès de la Direction Départementale du Travail, retarde la tenue des élections et fait perdre les avancées que nous avons négociées.

Accord Préélectoral

- 2 comités d'établissement,
- 20 titulaires à Paris, 25 en régions,
- 11 représentants au CCE d'Altran
- Budget des Activités Sociales et Culturelles (ASC) doublé,
- Les élus interviennent sur tout le territoire.
- un bureau relais CE (avec personnel) dans chaque région

Décision de la DDTEFP

- 2 comités d'établissement,
- 11 titulaires à Paris et 10 en régions,
- 2 ou 4 représentants seulement au CCE dont simplement 1 ou 2 cadres,
- Plus aucune garantie de progression du budget des ASC,
- Les élus ne peuvent intervenir que dans leur établissement.
- Plus aucune garantie de proximité dans les régions

Conséquences concrètes

1. En l'absence d'un nouvel accord, attendez-vous à des chèques cadeaux du **même faible montant** que l'année dernière et à des prestations identiques, **on voulait changer cette situation, mais malheureusement tout est perdu...**
2. Les salariés des petits établissements auront moins le choix de leurs délégués du Personnel et peuvent même se retrouver sans délégué du tout (passage de 7 à 19 établissements mais avec **moins d'élus**),
3. Une décision qui **ne profite même pas aux employés** (ex : suppression du représentant 1^{er} collège à Levallois **sachant que c'est l'établissement qui possède plus gros effectif !**)
4. Pour le CE, **la province est une nouvelle fois pénalisée** par le nombre insuffisant des représentants devant couvrir tout le territoire et la faiblesse des moyens attribués
5. Moins nombreux, les élus auront plus de difficultés à **suivre sur le terrain** la réalité de la vie sociale et dénoncer les éventuels dérapages.